



**ECURIE AUTOMOBILE DES ORDONS  
SAINT-URSANNE**

[www.ecuriedesordons.ch](http://www.ecuriedesordons.ch)

**11<sup>ème</sup> SLALOM EN COTE**

# ***COL DE LA CROIX***



## ***Règlement particulier***

Dimanche 17 juillet 2005

**ATTENTION.**

Tous les pilotes doivent avoir au minimum une licence REGionale pour participer à cette épreuve

**REGLEMENT PARTICULIER DU**  
**11<sup>ème</sup> SLALOM AUTOMOBILE «COL DE LA CROIX »**  
**17 JUILLET 2005**

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au règlement standard CSN en vigueur auquel il faut se référer

**I. PROGRAMME PROVISOIRE**

04.07.05	24H00	Clôture des inscriptions (timbre postal)
17.07.05	17h00 – 18h30	Vérifications techniques officielles facultatives
17.07.05	06h15 – 07h45	Vérifications techniques officielles
	08h00 – 12h00	Essais officiels
	13h00 – 17h30	Manches de course
	18h30	Remise des prix

Le programme définitif sera transmis aux concurrents inscrits, avec les dernières instructions, après la clôture des inscriptions.

**II. ORGANISATION**

**Art. 1 Généralités**

- 01.1 L'écurie des Ordon par le comité du slalom « Sur la Croix » organise le 17 juillet 2005 le Slalom Automobile Régional « Col de la Croix ».
- 01.2 Visa CSN N° 05-017/R
- 01.3 La manifestation est inscrite au calendrier national

**Art. 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels**

- 02.1 Le président du comité d'organisation est  
Jean Bianchi, Longs Champs 11, 2822 Courroux  
Tél : 032 423.05.02 Fax 032 422.86.52 Email : slalom.lacroix@bluewin.ch
- 02.2 L'adresse du secrétariat est la suivante :  
Slalom « Col de la Croix »  
Case postale 912, 2800 Delémont 1
- 02.3 Directeur de course : Jean Bianchi. Tél : 032 423.05.02  
Fax 032 422.86.52
- Directeur de course, adj : Pascal Favre  
Directeur de course, adj : Michel Collin  
Commissaire sportif : Philippe Moulin  
Michel Collin
- Secrétaire de l'épreuve : Chantal Schlienger  
Commissaire technique : Felix Küpfer  
Commissaire à la vérification : Martin Muller  
Chronométrage : Fafatiming  
Jury : Philippe Moulin, C.S.  
Felix Küpfer C.T.  
Michel Collin

**Art.3 Panneau d'affichage**

Toutes les communications et décisions seront affichées au tableau d'affichage placé à proximité du départ.

**III . DISPOSITIONS GENERALES**

**Art.4 Bases de l'épreuve**

- 04.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les slalom et au règlement particulier.
- 04.4 La manifestation compte pour les Championnats et Coupes suivantes :
- Championnat FREA
  - Championnat Nord-Ouest
  - Championnat ACS, section Les Rangiers
  - Championnat ACS, section Bâle

**Art.5 Parcours**

- 05.1 Longueur de 2'500 mètres, 10 portes d'une largeur de 4 mètres.  
4 chicanes de ralentissement

- Art.6 Véhicules admis**  
 06.1 Sont admis à participer tous les véhicules (homologués à la date de clôture des inscriptions) répondant aux prescriptions de l'Annexe J du CSI et aux dispositions de la CSN de l'ASS, ainsi que, le cas échéant, aux dispositions spécifiques de la formule nationale ou coupe de marques correspondante :  
 Tous les groupes à l'exception des Groupes : ST/SP, C, D/E2.  
 Sont également admis les véhicules des Catégorie L1, L2 et L3, conformes au Règlement technique de la CSN pour les épreuves LOCaes, incl. Classes de cylindrée
- Art. 8 Equipement de sécurité des pilotes**  
 08.1 Le port du casque ainsi que celui du **HARNAIS** est obligatoire.  
**(harnais minimum 3 points d'ancrage : la ceinture d'origine n'est pas autorisée.)**
- Art. 9 Concurrents et conducteurs admis**  
 09.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valable et d'une licence Suisse REGIONALE ou de degrés supérieur
- Art. 10 Demandes d'engagement et inscriptions.**  
 10.1 Les inscriptions sont à transmettre, au moyen du bulletin d'inscription officiel, à l'adresse suivante :  
 Slalom « Col de la Croix », C.P. 912, 2800 Delémont 1  
 Délai d'inscription : 04 juillet 2005 à 24 heures (timbre postale, courrier A)  
 10.2 Le nombre de participants est limité à 150  
 10 DP Les doubles départs ne sont pas autorisés.
- Art. 11 Droit d'engagement**  
 11.1 Les droits d'engagement sont fixés à :  
 CHF 195.-- Et sont à verser au C.C.P. 25-573-5 Clientis Banque Jura Laufon 2900  
 Porrentruy, compte Slalom « Col de la Croix » N° 16.3.037.459.06  
 11.5 Dans les droits d'engagement il est compris un bon repas à la cantine officielle.
- Art. 19 Vérification technique**  
 19.1 Le contrôle technique, auquel vous devez vous présenter à l'heure indiquée ci-dessous aura lieu à St.-Ursanne, sous le viaduc, cour des Ponts et Chaussées  

Date	N° de départ	Heures
17.07.05	0 - 100	06h15 – 07h00
17.07.05	100 et +	07h00 – 07h45

 Un contrôle technique facultatif aura lieu le samedi 16 juillet de 17h00 à 18h30

## VI. DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- Art. 21 Reconnaissance / essais**  
 21.2 Deux manches d'essais chronométrés seront au minimum organisées
- Art. 22 Course**  
 22.2 L'épreuve se disputera en deux manches

## VII. CLASSEMENT, RECLAMATION, APPELS

- Art. 26 Classement**  
 26.1 Le classement sera établi d'après le temps de la meilleure manche, inclus les éventuelles secondes de pénalisation ( Art. 22.3)

## IX . PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX

- Art. 29 Prix et coupes**  
 29.3 *Chaque concurrent recevra un prix souvenir*
- Art. 30 Remise des prix**  
 30.2 *La remise des prix se déroulera à la cantine du slalom. Elle aura lieu environ une heure après l'arrivée de la dernière voiture, sauf en cas de réclamation.*

## X. DISPOSITIONS PARTICULIERES DE L'ORGANISATEUR

- Art. 41 Essai clandestins**  
 41.1 **Tout conducteur surpris ou dénoncé par l'organisateur ou la gendarmerie cantonale suite à des essais clandestins sera ELIMINE de l'épreuve, SANS REMBOURSEMENT, du montant d'inscription, avec dénonciation à la CSN.**